

Comment **SE PRÉPARER** à la validation des acquis de son expérience



JE BÂTIS MON PROJET PROFESSIONNEL



Avec le soutien du Fonds social européen

Pourquoi se préparer à la validation des acquis de son expérience ?

Vous vous posez certaines questions concernant votre avenir professionnel :

- Comment faire reconnaître mon expérience ?
- Comment identifier les expériences sur lesquelles m'appuyer ?
- Comment s'assurer que la validation de mes acquis est réalisable ?
- Comment choisir une certification en lien avec mon métier ?
- Comment définir une certification au regard d'une expérience bénévole ?

Vous préparez à la validation des acquis de votre expérience (VAE) vous permet de :

- Rendre plus favorable votre accès à l'emploi.
- Accéder à un éventail d'offres d'emploi plus large.
- Mettre en évidence vos compétences et qualités.
- Définir les métiers et les certifications en lien avec votre expérience.
- Confronter votre projet de VAE à la réalité de l'environnement socio-économique.
- Organiser les étapes pour réaliser votre projet VAE.

Ce guide VOUS PROPOSE

- de vous faire réfléchir sur le bien-fondé ou non d'une démarche VAE,
- de faire le point sur vos expériences,
- de préciser les étapes de la démarche sur lesquelles vous devrez appuyer votre expérience pour définir le ou les métiers et la ou les certifications envisageables,
- de vous sensibiliser sur les difficultés que vous pourriez rencontrer.

Suivez ce guide page par page. Vous y trouverez informations et conseils pour préparer la validation des acquis de l'expérience.

Vous pouvez choisir d'entrer dans ce guide selon vos priorités.

En quoi consiste la VAE ?	4
Se préparer à la validation des acquis de son expérience	5-8
Les erreurs à éviter	9
Les sept règles d'or	10
À vous d'agir !	11-14
L'essentiel à retenir	15
Faites le point	16
Quelles conclusions en tirez-vous ?	17
Notes	18

En quoi consiste LA VAE ?

La VAE apporte à toute personne, demandeur d'emploi, salarié (CDI, CDD, Intérimaire,...), non salarié, bénévole ayant une expérience associative ou syndicale, le droit de faire reconnaître son expérience et ses compétences par un diplôme ou une qualification certifiée, selon les principes suivants :

- un droit inscrit dans le code du travail et dans le code de l'éducation⁽¹⁾,
- un acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience sont reconnues,
- une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat par un jury indépendant comportant des professionnels,
- une certification acquise par la VAE a la même valeur qu'une certification acquise grâce à un système de formation classique,
- une expérience d'au moins trois ans est nécessaire, en rapport avec la certification visée⁽²⁾,
- une possibilité d'acquérir la globalité ou une partie de la certification visée. (diplôme, titre à finalité professionnelle, ou certificat de branche professionnelle, inscrits au répertoire national de certification professionnelle, le RNCP⁽³⁾).

⁽¹⁾ Textes de référence : Code du travail : articles L900-1, L900-2, L900-4-2, L934-1, L951-1.

Code de l'éducation : articles L335-5, L335-6, L613-3 à L613-6.

⁽²⁾ Attention : ne sont pas pris en compte, les périodes de formation initiale ou continue, les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.

⁽³⁾ Sauf les certifications dont le règlement d'obtention l'interdit : notamment celles liées à la santé, à la sécurité ou à la défense nationale.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

Savoir repérer les différentes étapes d'une démarche VAE, les intégrer à votre situation, puis décider et agir.

Cette démarche est-elle pour vous ?

Nous vous proposons d'examiner chaque étape, chacune d'entre elle étant incontournable.

1 Réfléchir à la faisabilité de votre demande VAE.

2 Recueillir les informations sur vos qualités personnelles, compétences, et connaissances que vous avez acquises pendant votre activité professionnelle ou bénévole.

3 Identifier le ou les métiers en relation avec votre expérience et confronter vos résultats aux besoins du marché de l'emploi et à votre projet.

4 Identifier la ou les pistes de certification possibles au regard de votre expérience, du ou des métiers déjà identifiés puis comparer vos résultats aux besoins des entreprises et à votre projet.

5 Déterminer les organismes certificateurs.

6 Organiser la mise en œuvre de votre démarche VAE.

Chaque étape demande du temps. La VAE est une démarche individuelle qui nécessite un travail personnel et méthodique. Des organismes porteurs de l'information, appelés Points Relais Conseil (Agence Locale Pour l'Emploi, PLIE⁽¹⁾, Mission Locale,...) sont là pour vous aider à mieux définir la pertinence de votre projet. Détaillons le contenu de chacune de ces étapes.

⁽¹⁾ Plan Local pluriannuel par l'Insertion et l'Emploi.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

1 Réfléchir à la faisabilité de votre demande de VAE, c'est :

- ─ Vérifier l'adéquation de ce projet VAE à vos souhaits et à vos choix.
- ─ Identifier ce qui vous a amené à envisager une VAE.
- ─ Identifier votre expérience dans les différents domaines dans lesquels vous avez exercé (domaine bénévole, professionnel).
- ─ Formaliser par écrit vos activités.
- ─ Apporter de la pertinence à votre étude en vous faisant aider par les structures habilitées à fournir l'information, les points relais conseil (PRC)⁽¹⁾.

2 Recueillir les informations sur vos qualités personnelles, compétences et connaissances acquises pendant votre activité professionnelle ou bénévole, c'est :

- ─ Rassembler les preuves de vos activités professionnelles ou sociales (bulletins de paye, attestations, certificats, réalisations personnelles,...).
- ─ Analyser les informations recueillies puis sélectionner celles qui vous paraissent les plus en relation avec votre projet VAE et que vous pouvez faire valider.
- ─ Ne pas négliger les informations qui vous paraissent éloignées de vos centres d'intérêt.

⁽¹⁾ PRC : apporte un conseil personnalisé sur l'information, l'orientation et le conseil en VAE.

3 Identifier le ou les métiers en relation avec votre expérience et confronter vos résultats aux besoins du marché de l'emploi et à votre projet, c'est :

- ─ Comparer les informations recueillies sur vos compétences, connaissances et qualités professionnelles, à celles obtenues sur le contenu des métiers et leurs conditions générales d'exercice.
- ─ Identifier le ou les métiers dont le contenu se rapproche le plus de votre expérience.
- ─ Vous informer sur les besoins actuels du marché de l'emploi au regard de votre projet et de ce que vous venez d'identifier comme métier.
- ─ Vous intéresser aux nouveaux métiers et aux secteurs en développement qui pourraient se rapprocher de votre expérience.

4 Identifier la ou les pistes de certification possibles au regard de votre expérience, du ou des métiers déjà identifiés et comparer vos résultats aux besoins des entreprises et à votre projet, c'est :

- ─ Définir les certifications possibles par rapport à votre projet et aux activités que vous avez exercées.
- ─ Vérifier le contenu du titre ou diplôme correspondant à votre expérience.
- ─ Comparer les certifications entre elles pour en dégager les avantages et les inconvénients.
- ─ Choisir parmi les certifications celle qui se rapproche le plus de vos souhaits et de votre expérience.
- ─ Vous informer sur les certifications (titre ou diplôme ou certificat) demandées par les entreprises, pour le ou les métiers repérés.

Se PRÉPARER à la validation des acquis de son expérience

5 Déterminer les organismes certificateurs⁽¹⁾, c'est :

- Identifier le ou les organismes certificateurs porteurs des titres, diplômes que vous avez identifiés.
- Déterminer vos priorités en intégrant tous les éléments évoqués précédemment (les activités que vous pouvez faire valider, ce que vous souhaitez,...).
- Vous informer sur les modalités à mettre en œuvre auprès des organismes certificateurs que vous avez identifiés (dossier, coût).
- Vous informer sur l'accessibilité du titre, du diplôme ou du certificat au niveau de votre région.

6 Organiser la mise en œuvre de votre démarche VAE, c'est :

- Identifier les actions à entreprendre et les planifier.
- Prévoir le temps nécessaire et les moyens à mobiliser (déplacement, financement⁽²⁾,...).
- Repérer les personnes à contacter (réfèrent au sein de l'organisme certificateur,...).
- Envisager les obstacles éventuels et imaginer comment les dépasser (avoir plusieurs pistes de certification,...).
- Mettre en œuvre une stratégie qui tienne compte de ce qui est à la fois probable et souhaitable.
- Tenir compte de vos contraintes.

⁽¹⁾ L'autorité qui délivre la certification, détermine les modalités et les procédures des demandes de VAE (dossier de recevabilité,...).

⁽²⁾ Financement en fonction des régions ou des départements (à vérifier localement*).

- Pour les titres du ministère chargé de l'emploi (aucun frais pour le demandeur d'emploi).

Les erreurs À ÉVITER

- Décider de s'engager dans la démarche VAE sans connaître tous les éléments de VAE liés à la certification envisagée.
- Choisir une certification sans prendre en compte ce qui est important pour vous.
- Vous fier à une seule source d'information.
- Vous enfermer dans un seul projet de certification qui vous empêche de voir les autres possibilités de certification.
- Laisser les autres décider à votre place.
- Ignorer les réalités du marché du travail.
- Vous lancer dans la réalisation de votre démarche VAE sans prévoir les obstacles éventuels.
- Vouloir aller trop vite.
- Vous empêcher d'imaginer votre avenir professionnel.
- Surestimer les possibilités de certification de votre expérience

Les sept RÈGLES D'OR

- 1** Prenez en compte toutes vos expériences professionnelles ou personnelles pour identifier vos acquis.
- 2** Utilisez tous les moyens, les outils et les sources d'information à votre disposition : organismes porteurs de l'information (Point Relais Conseil), sites Internet,...
- 3** Assurez-vous que votre choix de certification tient compte à la fois de ce qui est important pour vous et de la réalité socio-économique.
- 4** Préparez-vous à investir du temps, de l'énergie, de la persévérance pour faire aboutir votre démarche VAE.
- 5** Évaluez les conséquences et les risques d'entreprendre une démarche VAE, si les écarts sont trop importants entre le contenu de la certification et vos acquis.
- 6** Ne vous laissez pas décourager par les obstacles et les formalités, mais ne les négligez pas.
- 7** Passez de l'idée au projet VAE et du projet à l'action en vous fixant des délais.

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LE OU LES MÉTIERS EN RELATION AVEC VOTRE EXPÉRIENCE

Pour commencer, vous pouvez :

- ─ Rechercher et définir les activités que vous avez accomplies dans les domaines professionnels ou bénévoles (associatif ou syndical).
- ─ Noter tout ce que vous avez réalisé en utilisant des verbes d'action pour mieux les identifier.
- ─ Comparer vos activités avec des contenus métiers.

Pour vous aider à définir le ou les métiers en correspondance avec votre expérience, consultez les documents suivants, ils sont disponibles à l'ANPE :

- ─ Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) de l'ANPE (fiches emplois/métiers) consultable sur www.anpe.fr
- ─ Les fiches du Centre d'Information et de la Documentation Jeunesse (CIDJ), fiches par métier ou par secteur www.cidj.asso.fr
- ─ Les fiches de l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) www.onisep.fr
- ─ Le site Internet du Répertoire National de Certification Professionnelle (RNCP) www.cncp.gouv.fr
- ─ Les sites Internet des structures régionales, notamment celui des cellules régionales inter services (s'informer auprès de l'ANPE).

À vous D'AGIR

POUR DÉFINIR LA OU LES CERTIFICATIONS EN LIEN AVEC VOTRE EXPÉRIENCE

Une information plus précise est disponible dans d'autres lieux, notamment au sein des organismes porteurs de la certification :

─ Des organismes publics liés à certains Ministères par exemple :

- Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale : se renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) ou d'un centre AFPA (site Internet www.afpa.fr - rubrique VAE) ;
- Ministère chargé des Affaires Sociales : se renseigner auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ;
- Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports : se renseigner auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère de l'Éducation Nationale : se renseigner auprès des Rectorats (Dispositif Académique de Validation des Acquis), Centres d'Information

et d'Orientation (CIO) ou Services d'Information et d'Orientation des Universités (SCUIO) ;

- Ministère de l'Agriculture : se renseigner auprès des services de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) et/ou auprès des établissements d'enseignement agricole.

─ Des organismes consulaires :

- chambres d'agriculture ;
- chambres de commerce et d'industrie ;
- chambres des métiers.

─ Des organismes privés :

- branches professionnelles ;
- centres privés : ex. CESI.

N'oubliez pas, votre ANPE vous propose une prestation, « l'atelier VAE », qui vous apporte information, conseil et orientation, pour vous accompagner dans votre projet de démarche VAE.

Pensez à poser toutes les questions sur la démarche VAE, vos droits, les conditions d'accès, les modalités de validation, les contacts à prendre, la pertinence de votre projet.

Pour chaque piste de certification, notez ce que vous savez sur :

- le contenu de la certification,
- le contenu du dossier de candidature,
- le financement,
- les propositions d'accompagnement des organismes certificateurs,
- les modalités de validation.

À vous D'AGIR

VOTRE PROJET DE DÉMARCHE VAE

- ─ Vérifiez que vous remplissez les conditions d'accès.
- ─ Vérifiez l'intérêt de la VAE dans votre parcours professionnel.
- ─ Définissez le(s) métier(s) pour le(s)quel(s) vous pourriez entreprendre une démarche VAE.
- ─ Repérez les titres, diplômes ou certificats qui correspondent le mieux à vos objectifs, à vos acquis, au marché de l'emploi.
- ─ Trouvez le ou les organismes certificateurs.
- ─ Informez-vous sur les modes de validation.
- ─ Déclinez les compétences acquises dans vos expériences professionnelles ou personnelles.
- ─ Présentez votre demande à un organisme certificateur.
- ─ Préparez-vous à l'épreuve de validation (dossier ou mise en situation).
- ─ Présentez-vous au jury.

L'ESSENTIEL à retenir

— A tout âge, il est possible d'engager une démarche VAE.

— Pour construire sa démarche VAE, il est indispensable de tenir compte de l'ensemble de son expérience professionnelle ou bénévole.

— Il s'agit d'explorer toutes les possibilités locales en terme de certification.

— Envisager les obstacles éventuels permet d'imaginer des solutions de rechange (environnement socio-économique).

Avant de vous lancer dans une démarche VAE, il est important de :

— Bien définir votre projet professionnel ou personnel.

— Estimer précisément les contraintes particulières qu'impose cette démarche (en temps, travail, coût, ...).

— Repérer vos atouts (expériences) mais aussi vos lacunes par rapport aux besoins des employeurs.

Vos chances de réussir votre démarche :

— Bien analyser votre expérience en sollicitant l'aide de structures porteuses de l'information.

— Bien appréhender votre environnement : organismes certificateurs, offres d'emploi en lien avec votre métier, reconnaissance par les entreprises de la certification visée.

L'ensemble des renseignements concernant la validation des acquis de l'expérience contenu dans ce « guide pour agir » sont repris et développés dans l'atelier VAE disponible dans votre ANPE.

Faites LE POINT

	oui	non	pas tout à fait
1 J'ai identifié mon expérience sur laquelle je vais m'appuyer pour construire ma démarche VAE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 J'ai déjà rassemblé des preuves (Bulletins de paye, attestations, certificats, réalisations personnelles) de mon activité professionnelle ou sociale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Je sais où recueillir mes informations sur les métiers en lien avec mon expérience.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Je sais où recueillir des informations sur les certifications en lien avec mon expérience.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 J'ai défini une ou plusieurs hypothèses de certification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Je connais les démarches à entreprendre pour réaliser mon projet de VAE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7 Je connais les conditions de validation de la ou des certifications choisies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8 J'ai prévu les difficultés que je risque de rencontrer et les moyens de les surmonter.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 J'ai fait le point sur le financement de ma démarche VAE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10 Je me suis fixé des délais pour réaliser mon projet VAE.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUELLES CONCLUSIONS en tirez-vous ?

Retournez ce guide pour connaître vos résultats.

Vous avez répondu « oui » à toutes les questions ou presque.
Bravo ! Vous êtes certainement bien outillé pour continuer votre démarche et passer à l'action.

Vous avez répondu non à la première question.

Vous avez répondu « non » à certaines questions ou « pas tout à fait ».

S'il s'agit des questions 2, 3, 4, vous avez sans doute mal défini vos objectifs de recueil d'information.
Revoyez ce guide et surtout les pages qui traitent des démarches que vous voulez faire.

Vous avez répondu « non » ou « pas tout à fait » à de nombreuses questions.

Vous avez peut-être besoin de plus de temps pour réunir tous les éléments.
Vous avez peut-être besoin d'un appui pour élaborer votre démarche de VAE.
Adressez-vous à un conseiller, il pourra vous proposer un autre service.
N'hésitez pas à vous faire aider.

Lisez le guide « Comment identifier ses savoir-faire et ses qualités ».

Demandez à participer à l'atelier VAE disponible dans votre ANPE.

Lisez le guide « Comment élaborer des projets professionnels ».

DANS LA COLLECTION DES GUIDES POUR AGIR

Je recherche des offres d'emploi et j'y réponds

- Comment choisir les annonces auxquelles répondre.
 - Comment répondre à une petite annonce.
 - Comment rédiger une lettre de motivation.
- Comment contacter une entreprise, un employeur par téléphone.

Je bâtis mon projet professionnel

- Comment élaborer des projets professionnels.
- Comment rechercher et choisir une formation.
- Comment se préparer à la validation des acquis de son expérience.
 - Comment s'imaginer créateur d'entreprise.

J'organise ma recherche

- Comment chercher un emploi à l'international.
- Comment identifier ses savoir-faire et ses qualités.
- Comment s'informer sur les métiers et les entreprises.
 - Comment rechercher un emploi avec anpe.fr
 - Comment réaliser un bon C.V.

Je démarche les entreprises

- Comment faire des candidatures spontanées.
 - Comment sélectionner les entreprises.
- Comment enquêter dans les entreprises et passer des barrages.
- Comment se servir de ses relations et développer son réseau.

Je réussis mon embauche

- Comment réussir un entretien.
- Comment trouver de bons arguments à sa candidature.
 - Comment négocier avec un futur employeur.

